

France les supplie de ne pas l'oublier. Tout ce qu'ils pourront pour faire prévaloir le droit, ils le doivent.

Le gouvernement a perdu aujourd'hui le caractère de légalité qui commande l'obéissance. Nous lui résisterons pour ce qui nous concerne. C'est à la France à juger jusqu'où doit s'étendre sa propre résistance.

Ont signé les gérants et rédacteurs des journaux, actuellement présents à Paris :

MM. Gauja, gérant du *National*.

Thiers, Mignet, Carrel, Chambolle, Peysse, Albert Siapfer, Dubochet, Rolle, rédacteurs du *National*.

Leroux, gérant du *Globe*.

de Guizard, rédacteur du *Globe*.

Sarrans jeune, gérant du *Courrier des électeurs*.

B. Dejean, rédacteur du *Globe*.

Guyet, Moussette, rédacteurs du *Courrier Français*.

Auguste Fabre, rédacteur en chef de la *Tribune des départements*.

Année, rédacteur du *Constitutionnel*.

Gauchois-Lemaire, rédacteur du *Constitutionnel*.

Senty, Haussmann, rédacteurs du *Temps*.

Avenel, rédacteur du *Courrier Français*.

Dussard, rédacteur du *Temps*.

Levasseur, rédacteur de la *Révolution*.

Evariste Dumoulin, rédacteur du *Constitutionnel*.

Alexis de Jussieu, rédacteur du *Courrier Français*.

Châtelain, gérant du *Courrier Français*.

Plagnol, rédacteur en chef de la *Révolution*.

Fazy, rédacteur de la *Révolution*.

Buroui, Barbaroux, rédacteurs du *Temps*.

Chalas, A. Billiard, rédacteurs du *Temps*.

Ader, rédacteur de la *Tribune des départements*.

F. Larréguay, rédacteur du *Journal du Commerce*.

J.-F. Dupont, avocat, rédacteur du *Courrier Français*.

Ch. de Rémusat, rédacteur du *Globe*.

V. de Lapelouze, l'un des gérants du *Courrier Français*.

Bohain, N. Roqueplan, rédacteurs du *Figaro*.

Coste, gérant du *Temps*.

J.-J. Baude, rédacteur du *Temps*.

Bert, gérant du *Journal du Commerce*.

Léon Pilet, gérant du *Journal de Paris*.

Vaillant, gérant du *Sylphe*.

NOTE DES AUTEURS DES ARCHIVES.

Les auteurs des *Archives Parlementaires* n'ont pas à retracer les événements de Paris, après les ordonnances du 25 juillet 1830. Fidèles au cadre de leur Recueil, ils se bornent à insérer ici les pièces officielles parues au *Moniteur universel* jusqu'à l'abdication du roi Charles X, acte qui marqua la fin de la seconde Restauration.

Du 29 juillet 1830.

GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

Les députés présents à Paris ont dû se réunir pour remédier aux graves dangers qui menaçaient la sûreté des personnes et des propriétés.

Une commission a été nommée pour veiller aux intérêts de tous dans l'absence de toute organisation régulière.

MM. Audry de Puyravault, comte Gérard, Jacques Lafitte, comte Lobau, Mauguin, Odier, Casimir Périer, de Schonen, composent cette commission.

Le général Lafayette est commandant en chef de la garde nationale.

La garde nationale est maîtresse de Paris sur tous les points.

GARDE NATIONALE PARISIENNE.

La garde nationale parisienne est rétablie.

MM. les colonels et officiers sont invités à réorganiser immédiatement le service de la garde nationale ; MM. les sous-officiers et gardes nationaux doivent être prêts à se réunir au premier coup de tambour.

Provisoirement ils sont invités à se réunir chez les officiers et sous-officiers de leurs anciennes compagnies, et à se faire inscrire sur les contrôles.

Il s'agit de faire régner le bon ordre ; et la commission municipale de la ville de Paris compte sur le zèle ordinaire de la garde nationale pour la liberté et l'ordre public.

MM. les colonels ou, en leur absence, MM. les chefs de bataillon sont priés de se rendre de suite à l'Hôtel de Ville pour y conférer sur les premières mesures à prendre dans l'intérêt du service.

Fait à l'Hôtel de Ville, ce 29 juillet 1830.

LAFAYETTE.

Pour copie conforme :

Le colonel chef d'état-major.

ZIMMER.

(Imprimerie du gouvernement.)

Du 30 juillet 1830.

COMMISSION MUNICIPALE.

Paris, le 30 juillet.

La cause de la liberté a triomphé pour jamais ; les citoyens de Paris l'ont reconquise par leur courage, comme leurs pères l'avaient fondée il y a quarante et un ans. Le détail des belles actions qui ont signalé la journée d'hier est en ce moment impossible ; aujourd'hui, on ne peut citer que quelques résultats.

Après une attaque fort chaude, les Tuileries sont tombées au pouvoir des citoyens, elles n'ont point été pillées : Le Louvre, les mairies, les casernes, la ville entière sont occupés par la garde nationale. L'étendard tricolore flotte sur tous les édifices.

Une commission municipale, chargée de veiller à tout ce qui concerne les intérêts de la capitale, siège à l'Hôtel de Ville.

Les députés se sont réunis plusieurs fois ; aujourd'hui même ils siègent à la salle ordinaire de leurs séances.

M. le baron Louis est nommé commissaire provisoire au ministère des finances.

M. le comte Alexandre de Laborde est préfet provisoire de la Seine.

M. Bavoux est préfet provisoire de police.

M. Chardel est directeur général provisoire des postes.

Demain la capitale sera organisée.

La commission municipale est composée de :

MM. Jacques Lafitte, Casimir Périer, Comte Lobau, de Schonen, Audry de Puyravault, Mauguin :